

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°3-2025
du 14 janvier 2025

Portant réglementation de la circulation sur le chemin de la Rouette aux Morts

Le maire de la commune de Vallenay,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
Vu le Code de la Route et notamment son article R.225,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation, livre I, huitième partie du 6 novembre 1992,
Considérant le broyage, qui aura lieu le 15 janvier 2025 entre 8h00 et 12h00, sur le chemin de la Rouette aux Morts par la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher,
Considérant qu'en raison du broyage sur le chemin de la Rouette aux Morts, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Le chemin sera barré et la circulation interdite sur le chemin de la Rouette aux Morts le mercredi 15 janvier entre 8h00 et 12h00.

Article 2 : Les restrictions temporaires de circulation seront portées à la connaissance des usagers de la route, conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 (livre I, huitième partie).
Cette signalisation sera mise en place par les soins de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : La brigade de gendarmerie de Châteauneuf sur Cher, Madame le Maire de Vallenay, la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 14 janvier 2025

P/6
Le Maire,
Marina DUPUY



Diffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le : 16 janvier 2025